

# Certificat médical pour les voyageurs avec un handicap autorisant ces derniers à bénéficier d'une carte d'accompagnement.

La carte d'accompagnement, référencée sur le SwissPass, est désormais valable de manière illimitée.

## 1. Informations personnelles sur la voyageuse ou le voyageur.

Veuillez remplir les données personnelles en lettres capitales bien lisibles.

Madame  Monsieur  Dr  Prof.

Prénom\*

Nom\*

Rue/n°\*

Complément  Case postale

NPA\*  Localité\*

Canton\*

Pays\*

E-mail

Téléphone fixe

Portable\*

Né(e) le\*

Correspondance\*  allemand  français  italien  anglais

Type de correspondance  Téléphone  E-mail  Lettre

Je possède déjà un SwissPass

Je ne possède pas encore de SwissPass  
Veuillez joindre une copie de votre pièce d'identité ainsi qu'une nouvelle photo au point 2 de ce formulaire.

Numéro de client

Les champs obligatoires sont indiqués par un \*.



Vous trouverez votre numéro de client à l'emplacement indiqué sur la carte.

## 2. Photo d'identité de la voyageuse/du voyageur (si la personne ne dispose pas encore de SwissPass).

Pour votre SwissPass, nous avons besoin d'une photo d'identité originale récente en haute résolution. Votre photo sera sauvegardée électroniquement au maximum dix ans (jusqu'à l'âge de 25 ans pendant cinq ans).

### 1. Critères requis

- Cliché de face
- Si possible, garder les yeux ouverts et les laisser bien visibles
- Arrière-plan monochrome
- Éclairage homogène (pas d'ombre)
- Photo nette et contrastée
- Format env. 35 × 45 mm
- Pas de photos papier scannées ou imprimées par vous-même

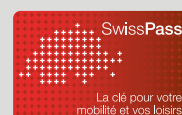
### 2. Inscription

- Inscrire le prénom et nom en caractères d'imprimerie au dos de la photo

### 3. Collez la photo ici

Ni trombone, ni agrafe.

Merci de remplir et signer le verso.



### 3. Signature de la voyageuse/du voyageur.

Signature de la personne avec un handicap (ou de son représentant légal): en signant, vous attestez que la personne ci-dessus **dispose d'un domicile fixe en Suisse** – la nationalité et l'âge ne jouent aucun rôle.

Signature

X

### 4. Certificat médical garantissant une compensation aux voyageurs avec un handicap.

- La personne avec un handicap ou son représentant légal **est aussi bien l'auteur de la demande que la destinataire de ce certificat**. La décision d'utiliser ou non le formulaire dûment rempli lui revient donc entièrement.
- **Le terme de «handicap»** désigne une altération substantielle et a priori durable de la santé, ne laissant pas présager, du point de vue médical, une amélioration notable dans un avenir prévisible.

La personne mentionnée ci-dessus est fortement limitée dans ses déplacements. Par conséquent, elle a besoin **d'une personne accompagnante, d'un chien guide d'aveugle ou d'un chien d'assistance pour voyager**.

Oui  Non

Localité

Date

Cachet et signature du médecin

X

Le médecin doit répondre à la question par «Oui» ou par «Non».

#### Mention pour le médecin:

il s'agit d'évaluer objectivement si le voyage en transports publics que la personne souhaite entreprendre de manière spontanée et autonome est possible, raisonnable et responsable. Il en est de même en ce qui concerne l'accès aux informations sur les voyages, aux quais et aux véhicules, l'achat de billets et d'autres capacités essentielles pour voyager.

### 5. Durée de validité et remarques.

#### Carte d'accompagnement:

La carte d'accompagnement est valable de manière illimitée.

#### Certificat médical:

Le certificat médical est **valable 6 mois** à partir de sa date d'émission. Ce formulaire sera détruit une fois la carte d'accompagnement émise.

#### Pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'un SwissPass:

Vous devez impérativement joindre **une copie de votre pièce d'identité** ainsi qu'**une photo d'identité**.

Veuillez retourner le formulaire dûment complété à:

CFF SA  
Contact Center CFF  
Carte d'accompagnement  
Case postale 176  
3900 Brigue

[cff.ch/carte-d-accompagnement](http://cff.ch/carte-d-accompagnement)